

## 4 mois après, rien n'a changé !

En juin dernier, nous indiquions en préambule de ce compte-rendu : *Au « jeu » des questions/réponses qu'est une séance de DP Cadres, SNCF Réseau se démarque par son inexpérience qui place le Président de séance en difficulté. En effet, les DET des établissements rattachés à cette instance légale ne jouent pas tous franc-jeu avec lui en fournissant des réponses indignes du respect minimum que l'on est en droit d'attendre de Cadres Dirigeants. Surtout à Maintenance et Travaux ! »*

On ne peut plus mettre cela sur le compte de « l'inexpérience ». Mais comme preuve d'une volonté de ne pas dialoguer, on ne fait pas mieux !

**Cadres de SNCF Réseau**, nous faisons désormais appel à votre esprit critique et vous incitons, sur n'importe quel sujet qui *vous intéresse*, à ne pas croire qu'au discours de votre DET.

**Vos Délégués sont apportent une autre vision des problématiques de l'actualité.**

## Questions relatives aux Effectifs

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande un point sur les recrutements réalisés depuis la dernière DP.

**Réponse officielle :** A l'Infrapôle, 3 jeunes cadres ont été recrutés en 2016 ; 1 en mars et 2 en septembre.

L'Infrapôle qui a déjà procédé à 3 des 5 embauches prévues et l'EIV, maintiennent les prévisions de recrutement qu'ils ont annoncées lors de la réunion d'avril.

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande la liste des postes du Cadre d'Organisation non tenus à ce jour ?

**Réponse officielle :** A ce jour, il y a :

- un poste de Responsable Méthodes non tenu à l'EIV Bourgogne qui sera couvert par le candidat

retenu sur l'offre de poste, au 01 novembre 2016

- un poste de Maitrise d'Ouvrage, non tenu à l'Infrapôle.



**En séance, notre délégation a prouvé concrètement que la réponse officielle ci-dessus était incomplète. D'autres postes vacants sont dans VISEO. Pourquoi ne pas les donner ?**

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande quels sont les mouvements du Personnel depuis les 2 derniers mois ?

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande un état 4815 ou équivalent (*extraction Excel par exemple...*) concernant tous les mouvements cadres sur notre périmètre (*mouvements, changement de poste, promotions (PR Niveau et qualif)*) pour les mois d'aout - septembre. Nous souhaiterions avoir cet état chaque mois.

**Réponse officielle :** L'état informatique 4815 n'est plus mis à disposition par les services informatiques du national et il n'existe rien d'équivalent. Les mouvements de personnel pour les mois de septembre/octobre sont communiqués en séance sous forme de tableau aux élus DP.



**L'UNSA ferroviaire est en total désaccord avec la réponse fournie et a demandé en séance, que ce désaccord soit acté dans la réponse officielle. En effet, chacun sait qu'une requête dans le logiciel RHUMBA permet, en quelques minutes, de répondre favorablement à cette demande légitime et nécessaire des Délégués du Personnel pour qu'ils puissent exercer pleinement leurs missions.**

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande la liste des Cadres sans poste, par Etablissement, à ce jour ? A quelles structures sont-ils rattachés ? Qui prend en charge les accompagne dans la recherche de nouveau poste ?

\* La Délégation UNSA Ferroviaire demande la liste des Cadres accompagnés par l'EIM sur demande de la DT BFC.

**Réponse officielle :** Dans le cadre du processus de rapprochement des équipes entre les Agences M&T et I&P d'une part et d'autre part, les entités de l'ex DR RFF, et la redistribution des missions sur l'ensemble des entités sur le territoire, certain nombre de collaborateurs se sont retrouvés dans une situation de transition difficile. C'est le cas pour le métier comptabilité et le métier juridique. Une des personnes concernées a bénéficié d'un accompagnement privilégié au sein de la DT ce qui lui a permis de se projeter vers un nouveau métier (achat), pour un autre, une mobilité à l'EVOY FC lui a été proposée pour lui permettre de continuer à exercer son métier. Deux autres collaborateurs ont été transférés vers le Pôle Juridique et deux autres vers la Branche Immobilière. Une situation reste à traiter, il s'agit d'un gestionnaire d'opération dont les missions ont été affectées à l'Agence I&P mais cet agent après avoir accepté d'intégrer l'agence a exprimé son souhait de ne plus y aller.

La Direction Territoriale s'est de fait retrouvée dans l'obligation de gérer la situation d'un agent dont les missions n'étaient plus du ressort de la DT.

Le DT a décidé de confier des missions de transition à cet agent pour lui permettre de passer cette phase de transition dans les meilleures conditions et il a depuis 2 mois sollicité l'EIM pour un accompagnement privilégié susceptible de permettre à cet agent de trouver une solution pérenne à sa situation. Un Contrat de Prestations d'Accompagnement Professionnel est en cours de signature.

Il y a actuellement un cadre sans poste à la DT BFC.

Le DT s'engage à accompagner l'agent en prenant le temps nécessaire pour lui apporter une réponse pérenne.



**Ces questions ont permis un échange en séance qui a conduit à l'ajout de la dernière phrase de la réponse officielle. Espérons que cela ne soit pas que des mots !**

**Nous prenons acte également qu'il n'y a, au jour de la séance plénière, aucun cadre sans poste dans les établissements relevant de cette instance.**

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande par établissement les prévisions de vacance de postes.

**Réponse officielle :** Les postes prochainement vacants paraîtront à la Bourse de l'Emploi et seront consultables sous Viséo.



**L'UNSA Ferroviaire a rappelé que tous les Délégués du Personnel de SNCF Réseau BFC n'ont pas accès à ce VISEO. Et l'Entreprise le sait. Ce type de réponse est encore un frein au bon fonctionnement de l'instance. A vous de juger la qualité du dialogue social !**

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande le nombre de cadres en CPA, selon quelles formules et leur remplacement.

**Réponse officielle :** La réponse à cette question est communiquée en séance sous forme de tableau aux élus DP.

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande le nombre de cadres travaillant à temps partiel.

**Réponse officielle :** 23 cadres travaillent à temps partiel : - 5 à DT BFC (5 femmes),  
- 5 à DT BFC (5 femmes),  
- 6 à l'EIC (5 hommes, 1 femme),  
- 3 à l'Infralog (2 hommes, 1 femme),  
- 9 à l'Infrapôle (2 hommes, 7 femmes).

• La délégation UNSA Ferroviaire demande un point sur les départs en retraite prévisibles à ce jour.

**Réponse officielle :** La réponse à cette question est communiquée en séance sous forme de tableaux aux élus DP.



**Sur les 3 questions ci-dessus, et malgré nos demandes répétées, nous n'avons rien obtenu de plus que des éléments chiffrés. Certes, c'est déjà quelque chose.**

**Mais comment un Délégué du Personnel peut-il exercer correctement ses missions s'il ne dispose pas d'éléments plus précis pour connaître les agents relevant de son périmètre ?**

## Questions RH

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande le nombre d'alternants à qui l'ont confié des missions de cadre, sur chacun des établissements et DT.

**Réponse officielle :** Aucune mission de cadre n'est confiée aux alternants.

Dans le cadre de leur formation, des tâches de cadres peuvent être confiées aux alternants pour leur permettre d'acquérir des compétences nécessaires à l'acquisition de leur diplôme mais les alternants viennent en contribution et le pilotage de celles-ci restent sous la responsabilité de leurs tuteurs.

7 alternants qui préparent un Master, sont concernés :

1 au Pôle RH de l'EIV,

5 à l'Infrapôle (Pôle RH, Pôle GEF, Pôle QS et Pôle Production),



**Commentaire identique au précédent :** comment un Délégué du Personnel peut-il exercer correctement ses missions s'il ne dispose pas d'éléments plus précis pour connaître les agents relevant de son périmètre ?

1 au Pôle Communication de la DT.

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande à connaître les modalités de la procédure utilisée dès lors qu'un établissement ( ou la DT ) décide de restructurer son organisation et que cette décision a des répercussions sur le personnel cadre.

**Réponse officielle :** A chaque restructuration, les établissements préparent un dossier de présentation de la restructuration et des répercussions sur l'ensemble du personnel. Ce dossier sera présenté aux IRP dans le respect des référentiels en vigueur.

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande quels sont les postes qui sont assujettis aujourd'hui au Titre 3 du RH0077, en nombre, par libellé de poste et par établissement.

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande quels sont ou seront les postes éligibles ? Selon quels critères ?

\* La délégation UNSA Ferroviaire demande quels sont les postes pour lesquels RESEAU reconnaît que le titulaire dispose d'une autonomie dans l'organisation de son emploi du temps pour l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées ? Sur quels critères est mesurée cette autonomie ?

**Réponse officielle :** Les conditions de mise en œuvre, et de cadrage, du forfait jour sont actuellement en cours de négociation avec les partenaires sociaux, il est prématuré d'évoquer ce sujet.

Là, on atteint le sommet du dialogue de sourd !

2 preuves à l'appui.



La première est que cette question, posée dans plusieurs DP Cadres ( Réseau et Mobilité) de France, n'a pas le même traitement. Mais pour SNCF Réseau, la réponse est identique au mot près dans toutes les instances !

La seconde tient dans le libellé de la 1ère question; elle ne serait pas en mesure de répondre ? Comment croire qu'aujourd'hui, après des années d'application du RH077, l'Entreprise ne puisse répondre concrètement .?

\* La Délégation UNSA Ferroviaire demande la liste par établissement, y compris la DT, des postes sortis du périmètre de cette DP Cadre et les raisons de ces déclassements.

**Réponse officielle :** Il y a deux déqualifications de postes « cadres » de F vers E à l'EIV Bourgogne :

- Le poste DPX signalisation, du fait de la suppression de la charge de développement d'outils de gestion de production (tâche réaffectée au pôle Excellence Opérationnelle, nouvellement créé).

- Le poste de DPX microinformatique/métrologie/alim a été scindé en deux petits collectifs avec des DPX à la qualification E.

\* De la même manière, la Délégation UNSA Ferroviaire demande la liste par établissement, y compris la DT, des postes entrés dans le périmètre de cette DP Cadre.

**Réponse officielle :** Il n'y a pas de nouveaux postes entrés dans cette DP Cadre.

**Les Cadres de l'EIC travaillant au PAI sont-ils éligibles au Titres Restaurant ?**

**Réponse officielle :** Les cadres de l'EIC qui travaillent au PAI sont affectés à la LPA 1 rue Jean-Baptiste Peincedé et sont de ce fait éligibles aux Titres Restaurants. La liste des LPA éligibles a été communiquée lors de la dernière réunion DP.



**Voilà à quoi sont contraints les élus DP !**

Il faut poser 2 fois la même question car entre temps, et malgré la 1ère réponse apportée, le discours fait aux Cadres de ce site était le contraire.

**Espérons que cette fois sera la bonne !**

\* Parce que la sécurité est une priorité affichée, la direction a indiqué il y a quelques mois que les DPX devront être libérés de toute une série de tâches pour se consacrer au management des agents en proximité qui est leur cœur de métier. L'encadrement de proximité doit être le plus possible sur le terrain.

La délégation UNSA Ferroviaire demande un point d'avancement sur le dossier « Charge de travail DPX » sur tous les établissements relevant du périmètre de cette DP Cadre.

**Réponse officielle :** A l'EIC, la Direction de l'EIC a présenté le 11 octobre à l'ensemble du corps managérial les premières décisions prises qui peuvent se décliner en 4 lots :

- des mesures immédiates (ex envoi des feuilles de décompte directement aux agents dans leur boîte mail...),
  - des tâches ou missions à enlever rapidement : transfert sur Pôles de l'EIC ou assistants,
  - les mises en place d'assistant à étudier,
  - une meilleure utilisation des journées Z par intégration de journées type à l'OTS (missions d'assistance aux DPX).
- L'action est pilotée par le chef du pôle OG et le détail a été donné aux DPX et DUO lors de cette journée.

A l'Infrapôle, un séminaire de présentation des évolutions se tiendra le 20 octobre prochain avec l'ensemble de la ligne managériale.

A l'EIV, à ce jour, les actions suivantes ont été menées :

- la mise en place de petits collectifs aux secteurs manœuvre/prestations extérieures ainsi que microinformatique/métrieologie-alim.
- Le remplacement de l'outil Normea par gesprod NC depuis le 01/09
- La distribution de smartphones à tous les DPX (applications spécifiques en cours de développement)
- L'affectation, à tous les cadres et DPX, d'outils pour l'utilisation de l'outil Lync (abonnements, caméra, haut-parleur)

A l'Infralog, le travail pour apporter un appui technique et administratif aux DPX est en cours. Le détail des actions a été communiqué lors de la réunion du mois de juin. Un point mensuel est réalisé entre le DET et les DUP.

La Délégation UNSA Ferroviaire demande le nombre de postes supprimés à la DT BFC depuis le début d'année. Le cas échéant, la Délégation UNSA Ferroviaire demande la liste exhaustive des postes concernés ainsi que les tâches abandonnées.

**Réponse officielle :** Aucun poste de cadre n'a été supprimé à la DT BFC depuis le début d'année.

La Délégation UNSA Ferroviaire demande à quoi correspond l'intitulé « chargé de mission » figurant sur la fiche de paie de plusieurs cadres de la DT ?

**Réponse officielle :** A la DT BFC, l'intitulé « chargé de mission » apparaît sur plusieurs fiches de paie, souvent accompagné d'un domaine de compétences (qualité-sécurité, exploitation...). La terminologie « chargé de mission » est un élément de langage partagé et l'intitulé des postes peut évoluer.



## Questions RH (suite)

\* La Délégation UNSA Ferroviaire demande la liste nominative des cadres de la DT par régime de travail.

**Réponse officielle :** Le siège de la Direction Territoriale est une direction d'entreprise. Durant la période de transition 2016, deux conventions collectives s'appliquent :

- le personnel sous contrat SNCF d'origine est soumis au régime de travail des directions de l'entreprise, tel que prévu dans le RH 077,
- Les salariés sous contrat RFF d'origine bénéficie d'un régime de travail particulier sur la base de 38h20 par semaine avec compensation par des repos compensateurs pour respecter les 35 heures.



**Un nouvel exemple de ce que l'on pourrait qualifier d'entrave au bon fonctionnement de l'instance.** Qu'est-ce que l'Entreprise ne comprend pas dans le libellé de la question ?

La délégation UNSA Ferroviaire demandait « la liste nominative des cadres de la DT ».

En séance, le Président a reconnu pouvoir fournir cette liste et indiqué qu'elle sera annexée au CR officiel de cette réunion.

**Mais voilà ! Pas de liste fournie.**

**Quelle confiance accorder désormais à sa parole ??**

\* A l'heure où plusieurs Personnels « ex-RFF » doivent faire le choix entre « rejoindre le Statut SNCF » ou « rester au régime RH0254 », la délégation UNSA Ferroviaire demande un retour sur le Forum du 22 septembre dernier (combien de participants, combien d'entretiens particuliers, principales questions formulées par l'assemblée, ...).

**Réponse officielle :** L'ensemble des salariés éligibles au Statut a été invité à participer à une journée d'information RH le 22 septembre. Nous n'avons pas fait le compte exact des participants, mais cette réunion a été bien suivie avec un bon taux de participation. L'après-midi était consacré à des entretiens particuliers et tous les collaborateurs qui l'ont souhaité ont pu bénéficier d'un entretien avec le correspondant RH en charge du dossier Option Statut.

Les principales questions ont été axées sur les 4 thèmes suivants : rémunération, frais de santé, prévoyance et retraite.

## Questions concernant les Etablissements de BFC

### EIV

\* La chef de pôle GEF de l'EIV Bourgogne a annoncé son départ en retraite. Sur les 3 dernières années, ce poste a été vacant en cumulé 1,5 ans environ en raison de très grandes difficultés de recrutement, interne comme externe (+une démission...), La délégation UNSA Ferroviaire demande quelles mesures compte mettre en place la Direction de l'Etablissement pour que le remplacement se fasse au départ de la cadre concernée ? Quels arguments compte utiliser l'EIV pour rendre le poste attractif et ne pas encore imposer aux cadres de ce pôle la vacance de ce poste ?

**Réponse officielle :** Le poste de Responsable GEF a été vacant 6 mois sur les 3 dernières années (2\*3 mois). La responsable nous a confirmé, comme elle s'y était engagée, son départ en 2017. L'offre de poste va être initiée en interne dans Viséo et en parallèle, une recherche pour une ressource externe va être lancée.



\* Plusieurs alertes, de plusieurs origines, remontent à notre Délégation sur le sous-dimensionnement du pôle RH de l'Établissement. Ces alertes ont été portées à la connaissance du Directeur d'Établissement dans le cadre d'autres instances ou échanges. Bien que la chef de ce pôle ne souhaite pas, personnellement, soulever ce problème de manière officielle, la délégation UNSA Ferroviaire demande quelles dispositions comptent prendre l'EIV Bourgogne pour faire face à cette réalité dont les répercussions se font sentir sur d'autres cadres.

**Réponse officielle :** La direction de l'établissement est au courant des différentes difficultés au pôle RH. Dans un premier temps, deux ressources temporaires ont été intégrées au pôle. De plus, plusieurs actions ont été initiées pour revenir à une situation normale et sereine à moyen terme.



Au-delà du cas particulier de cette situation, c'est sur les difficultés des pôles RH que l'UNSA Ferroviaire souhaitait mettre un coup de projecteur. Depuis plusieurs mois, les Hommes et les Femmes de ces pôles sont sous pression .

Ils doivent veiller à eux et ne pas devenir victimes de leur travail.



Si vous souhaitez plus de renseignements,  
n'hésitez pas à nous contacter !

**L'UNSA-Ferroviaire, une OS responsable !**

Prochaine DP Cadres Réseau le 9 décembre 2016.

**Une question à poser :** faites-le avant le 3 décembre

Pour toutes vos autres questions ou demandes de renseignements,  
une seule adresse : [ur.dijon@unsa-ferroviaire.org](mailto:ur.dijon@unsa-ferroviaire.org)

*Anonymat garanti !*

